

Samedi 19 mars 2011

## Conseil général : la gauche n'a pas modifié substantiellement notre politique culturelle, et n'a aucun projet concret !

*Certains lecteurs attentifs de ce blog me demandent notre position concernant les musiques actuelles, et le projet que nous avons les concernant. Arnaud Bazin, Président de notre groupe UVO s'est exprimé assez largement sur cette question dernièrement, et je vous transmets donc notre projet, auquel je m'associe ainsi que mes amis Georges Mothron (candidat canton Argenteuil-NORD) et Xavier Péricat (candidat canton Argenteuil-OUEST).*

*On peut constater que la gauche qui se targue de mener une politique culturelle active, n'a en réalité pas fait grand chose de nouveau depuis 2008.*

### Quelle place pour les musiques actuelles dans les politiques culturelles du département ?

Je voudrais en préambule rappeler que le Conseil général du Val d'Oise mène une politique culturelle active depuis toujours. L'ADIAM a par exemple été créée dès 1976.

Plus proche de nous, en 2001, après une réflexion approfondie pendant plusieurs années avec les grands acteurs du monde culturel valdoisien, nous avons mis en place un schéma départemental de développement du spectacle vivant, qui reste encore aujourd'hui le socle de l'action du Conseil général en matière culturelle. C'est la preuve indéniable que son élaboration, voici une dizaine d'années, a été soignée, et sa mise en œuvre, une réussite.

Plus particulièrement, et votre question le rappelle bien, il est vrai qu'en raison des spécificités artistiques et techniques, le soutien aux musiques actuelles mérite une considération plus particulière. C'est ainsi que le Conseil général a adopté, le 12 mars 2004, un plan d'actions pour le développement des musiques actuelles dans le Val d'Oise. Ce document-cadre est également encore aujourd'hui le fondement de l'action spécifique du Conseil général dans le domaine des musiques actuelles.

La promotion de la jeunesse de ce département, la vitalité des scènes musicales du Val d'Oise, la défense du lien social et de l'ouverture aux autres, toutes ces raisons et bien d'autres encore ont conduit le Conseil général à développer un accompagnement ambitieux de la pratique culturelle. Les plans de 2001 et de 2004, qui ont fait suite à une longue concertation, sont la preuve de l'attention toute particulière accordée à ces enjeux culturels.

### Quels dispositifs pour aider les artistes du département ?

Il existe actuellement une large gamme de dispositifs d'aides, directes ou indirectes, aux artistes valdoisiens.

Je pense par exemple aux « bourses musiques actuelles », qui sont attribués directement à des groupes de musique amateurs pour leur permettre d'organiser leurs propres concerts, ou encore pour les aider à aller plus loin et à engager un processus de professionnalisation.

Par son rôle de soutien à la création et à la réhabilitation des lieux de diffusion et de répétitions, en partenariat avec les communes, le Conseil général permet également aux artistes de pouvoir bénéficier de lieux où ils peuvent s'exprimer.

Le Conseil général soutient aussi évidemment un grand nombre d'événements artistiques et musicaux, citons notamment les grands festivals tels que le « Furia Sound Festival », ou « Jazz au fil de l'Oise », qui ne sont cependant que les arbres qui cachent la forêt d'initiatives plus locales également aidées par le Conseil général.

Je pourrais citer bien d'autres dispositifs mis en place depuis la grande réflexion de la fin des années 90, les associations et les structures qui bénéficient également des subventions du Conseil général et qui participent avec compétence et passion au rayonnement culturel de notre département, mais j'y passerais la journée !

Je terminerais ma réponse en rendant hommage au rôle majeur joué par les acteurs culturels dans le département. L'ADIAM, bien sûr, vous-même au Combo 95, les directions culturelles des communes, tous ceux qui contribuent à l'essor de la culture dans notre département... Leurs compétences dans l'accompagnement des artistes, dans la coordination des acteurs, dans la sensibilisation des publics, les rendent incontournables et indispensables. Je tiens également à saluer mon collègue et ami Raymond Lavaud, qui fut le pilote de la commission des affaires culturelles pendant ces années et qui a présidé à ce titre à la création de ces aides. Il passe la main au Conseil général à l'occasion de ces élections, et il mérite toute notre reconnaissance pour son action et ses résultats.

### Quelle politique d'aménagement du territoire en terme d'équipements dédiés aux musiques actuelles (locaux de répétition, espaces de diffusion...) ?

Je souhaiterais rappeler ce qui constitue le fil d'Ariane de la politique culturelle que nous souhaitons mener si les électeurs nous redonnent l'opportunité d'exercer les responsabilités le 27 mars prochain. C'est la recherche permanente d'une culture accessible, proche des valdoisiens, menée dans un partenariat étroit avec les communes, les intercommunalités, et les « experts ».

Notre vision est celle d'un Conseil général qui doit avant tout être un partenaire. Certes, nous ne perdons jamais de vue l'intérêt général départemental, mais nous pensons qu'il est plus efficace de soutenir les projets qui naissent au plus près des valdoisiens. Très simplement, au vu de la diversité de nos territoires, il est évident que les attentes des publics ne sont pas identiques partout. Telle commune souhaitera se doter d'un centre culturel, telle autre accueille un événement annuel unique mais fédérateur... Nous sommes convaincu que l'aménagement harmonieux du territoire départemental passe prioritairement par une prise en compte des demandes locales. Et croyez-moi, cela n'est pas valable que dans le domaine de la culture !

Vous parlez des locaux de répétition et des espaces de diffusion. En 2004, nous avons diagnostiqué effectivement une certaine inadéquation de l'offre existante, notamment en Plaine et Pays de France. Pour remédier à cela, nous avons renforcé le rôle de l'ADIAM, dégagé des moyens pour les expertises techniques, et nous avons bonifié les taux de subventions pour la construction, la réhabilitation et le fonctionnement de ces espaces. Bref, nous avons engagé un véritable effort et avons mobilisé les ressources du Conseil général. Je n'aurais pas la prétention de vous dire que tous les problèmes sont aujourd'hui réglés, mais nous avons véritablement pris le taureau par les cornes.

**On dit souvent que la droite et le centre sont moins bien compris du monde culturel que la gauche, qui aurait une espèce de « monopole du cœur » dans ce domaine artistique. Je note que, depuis 2008 qu'elle est aux affaires au Conseil général, la gauche aura touché à beaucoup de choses, mais qu'elle n'aura pas modifié substantiellement la politique culturelle que nous menions.** J'estime que c'est une sorte de reconnaissance tacite de la qualité de notre travail, et je me réjouis de

constater que, dans le Val d'Oise, ma famille politique torde le cou à certains préjugés.

Dans le cadre de la campagne électorale, nous proposons d'expérimenter l'ouverture de certains locaux appartenant au Conseil général aux associations culturelles, comme par exemple des salles de collèges. Il faudra bien évidemment mener une réflexion pour encadrer cette mise à disposition, mais il nous semble utile de permettre aux associations de bénéficier de cet accès à ce qui leur fait souvent défaut, c'est à dire un lieu où elles peuvent exercer facilement leurs activités. Cette proposition que nous faisons permettra de renforcer les liens entre l'offre culturelle et le grand public valdoisien, dans le sens de ce que j'évoquais, c'est-à-dire la promotion d'une Culture au plus proche des habitants.

-  
**Le Combo 95, en lien avec la DRAC Ile-de-France veut mettre en place une concertation territoriale réunissant les acteurs de terrain. Qu'en pensez-vous ?**

**Que du bien, puisque cette méthode a toujours été la nôtre pour avancer. Dès 2001, dans le schéma de développement du spectacle vivant que j'ai évoqué tout à l'heure, nous voulions, je cite : « inciter et développer les partenariats avec les communes, les structures**

intercommunales, l'ADIAM 95, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Politique de la Ville, la DRAC, le Conseil Régional, etc... »

Nous avons approuvé récemment la convention d'objectifs 2010-2012 conclu avec la DRAC Ile de France au bénéfice du Combo 95, dans laquelle le souci constant du travail en réseau est réaffirmé très clairement. Cette convention « assure une réelle complémentarité avec la mission musiques actuelles de l'ADIAM Val d'Oise. » Elle devra avoir également le souci de « fédérer les acteurs, et de mettre en réseau des structures du département oeuvrant dans le champ des musiques actuelles ».

A tout cela, nous souscrivons, bien entendu.

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

---

[CONTACT](#) - [C.G.U.](#) - [SIGNALER UN ABUS](#) - [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)